



## MUNICIPALITÉ D’EASTMAN

160, chemin George-Bonnallie  
Eastman, QC J0E 1P0 tél: 450 297-3440

### DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

(  ) **agrandissement**

(  ) **transformation**

#### Généralités

1. La demande doit être *conforme aux règlements* de construction, de zonage et de permis et certificats, veuillez vous informer ou vous présenter à l’hôtel de ville pour consulter la réglementation ;
2. La demande est *accompagnée de tous les plans et documents exigés* par le règlement sur les permis et certificats ;
3. S’il s’agit d’un nouveau bâtiment, autre qu’accessoire, ou d’un agrandissement de bâtiment impliquant une augmentation du nombre de chambres à coucher, une *demande de permis pour l’installation septique* doit accompagner la présente demande, incluant un rapport de percolation ;
4. Le terrain sur lequel doit être érigée chaque construction projetée, y compris ses dépendances, forme un ou plusieurs *lots distincts* sur les plans officiels du cadastre ;
5. Le terrain sur lequel doit être érigée chaque construction projetée est *adjacent à une rue publique ou à une rue privée* conforme aux exigences du règlement de lotissement ;
6. Le propriétaire s’engage à transmettre, aux différents entrepreneurs, le plan de contrôle d’érosion avant le début des travaux ;
7. Le propriétaire s’engage à informer la municipalité au moins 48 h avant la date de début des travaux ;
8. L’article sur les amendes : Si le propriétaire fait défaut quant à l’application du plan de contrôle de l’érosion. (Article 2.2, chap. 2, règlement de construction) ;
9. Le propriétaire s’engage, comme étape 1 des travaux, à faire l’installation du ponceau, selon les règles de l’art, pour aménager l’accès des entrepreneurs à son terrain. (Article 3.17, chap. 3, règlement de construction) ;

10. Le tarif pour l'obtention du permis a été payé. Le coût du permis est fixé ainsi :

**Bâtiment principal :**

- Habitation sans ajout de logement : 25\$ plus 1.50\$ pour chaque tranche de 1000\$ de valeur des travaux ;
- Autre bâtiment principal sans ajout de logement : 30\$ plus 1.50\$ pour chaque tranche de 1000\$ de valeur de travaux ;
- Tout bâtiment principal avec ajout de logement : 20\$ par logement ajouté plus 1.50\$ pour chaque tranche de 1000\$ de valeur de travaux ;

**Bâtiment accessoire :**

- Si l'usage principal est agricole ou : 25 \$
- Dans tous les autres cas : 30 \$

**N.B :** L'inspecteur en bâtiment a un délai de 30 jours pour émettre (ou refuser) le permis de construction. Le permis devient caduc si les travaux pour lesquels il a été émis ne sont pas commencés dans un délai de 6 mois de la date d'émission dudit permis.

Le coût de renouvellement d'un permis de construction est fixé à 50% du coût du permis initial jusqu'à un maximum de 75,00 \$

**1) Propriétaire (adresse permanente):**

Nom : \_\_\_\_\_ Tél. : ( ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Fax. : ( ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

**2) Exécutant des travaux :**

Nom : \_\_\_\_\_ Tél. : ( ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Fax. : ( ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

No RBQ : \_\_\_\_\_

**3) Emplacement :**

Adresse (si vous en avez déjà une) :

\_\_\_\_\_

Numéro de lot(s) : \_\_\_\_\_

Superficie : \_\_\_\_\_

4) **Date approximative :**

Début des travaux : \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

Fin des travaux : \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

- 5) **Description du projet**      ( ) Nouvelle construction      ( ) Agrandissement  
( ) Addition de bâtiment      ( ) Modification

---

---

---

- Valeur déclarée : \_\_\_\_\_ \$

- Type de fondation : \_\_\_\_\_

- Hauteur du sous-sol (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_ Hauteur hors-sol : \_\_\_\_\_

- Nombre d'étages (sans compter le sous-sol) : \_\_\_\_\_ Hauteur du bâtiment : \_\_\_\_\_

- Dimensions : Façade avant : \_\_\_\_\_ Façade arrière : \_\_\_\_\_

Côté gauche : \_\_\_\_\_ Côté droit : \_\_\_\_\_

- Nombre de pièces prévues : \_\_\_\_\_

- Nombre de chambres à coucher prévues : \_\_\_\_\_ Existantes (si applicable) : \_\_\_\_\_

- Revêtement extérieur : Toit : \_\_\_\_\_ Murs : \_\_\_\_\_

- Couleur de revêtement extérieur: Toit: \_\_\_\_\_ Murs: \_\_\_\_\_

6) **Implantation :**

**Dans l'encadré ci-dessous (ou en annexe), veuillez dessiner et indiquer à l'échelle :**

- Le terrain et le chemin auquel il est adjacent ;
- Les bâtiments existants s'il y a lieu ;
- L'endroit où le ou les bâtiments seront implantés ;
- La distance entre le(s) bâtiment(s) et les lignes de propriété ;
- La distance entre le(s) bâtiment(s) et tout lac et/ou cours d'eau ;
- La pente du terrain, en pourcentage, à l'emplacement projeté de la construction ;

- L'emplacement de la fosse septique et du champ d'épuration, lorsque existants ;
- Les servitudes.



---

7) **Mandataire :**

Si la demande n'est pas effectuée par le propriétaire inscrit au rôle d'évaluation, vous devez obtenir un mandat ou une lettre signée de celui-ci vous autorisant à signer ladite demande à sa place. Dans le cas où la propriété aurait été vendue récemment, vous devez accompagner votre demande d'une copie de l'acte de vente.

---

**DÉCLARATION**

Je soussigné \_\_\_\_\_ certifie que les renseignements donnés dans la présente demande sont complets et exacts. Et si le permis m'est accordé, la construction sera construite conformément au Code de Construction du Québec et ses amendements.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

\_\_\_\_\_  
Date

**À l'usage de la municipalité**

Nom de la zone : \_\_\_\_\_

Autorisation de la CPTAQ : Oui [ ] Non [ ] No : \_\_\_\_\_

Contrainte particulière : Érosion [ ] Inondation [ ]

Demande reçue le : \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_